

Département de l'Yonne



Commune de Vallan

## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2024



Le vingt-sept juin deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation de Véronique PIERRON, 1<sup>ère</sup> adjointe et sous la présidence de Bernard Riant, Maire, jusqu'à 20 h 30 puis de Véronique PIERRON, 1<sup>ère</sup> adjointe

**Présents** : Bernard Riant (départ à 20 h 30), Véronique PIERRON, Joël NAIN, Jean-Michel GUYOT, Christophe DELINGETTE, Martine CHEVALLIER, Philippe DEVIN, Jérôme BRIHAYE, Dany MOINE, Alexandre FISH (arrivé à 19 h 50)

**Absents excusés** : Thierry GUENARD (pouvoir à Joël NAIN), Marion GIRARDOT (pouvoir à Jean Michel GUYOT, François BEAULIEU (pouvoir à Alexandre FISH) Bernard Riant (pouvoir à Véronique PIERRON à partir de 20 h 30)

**Secrétaire de Séance** : Martine CHEVALLIER

Conseillers en exercice : 13

Présents : 10 jusqu'à 20 h 30 puis 9, suite au départ de Bernard Riant, Maire

Votants : 13 :

**Modification de l'ordre du jour** : Bernard Riant demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour. Le point 8 « Lancement appel à manifestation d'intérêt (AMI) projets photovoltaïques » sera traité en premier sous sa présidence.

Véronique PIERRON, 1<sup>er</sup> adjoint demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : modification du règlement et des tarifs de location de la salle de la Fontaine.

**Ces modifications sont acceptées à l'unanimité des présents et représentés.**

**Présidence de la séance** : Bernard Riant jusqu'à 20 h 30

**Présidence de la séance à compter de 20 h 30** : Véronique PIERRON

### **I -/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 mai 2024 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

### **VIII-/ LANCEMENT APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) PROJETS PHOTOVOLTAIQUES**

Valoriser les ressources du territoire en développant la production locale d'énergies renouvelables est un engagement fort de la commune de VALLAN.

Afin d'atteindre les objectifs du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) en matière de production d'énergie renouvelable, la Communauté de l'Auxerrois a accompagné les communes volontaires et a analysé le potentiel

des sites proposés pour l'intégration des parcelles dans un AMI. Suite à des demandes fin 2023, la CAA a décidé d'étendre l'AMI à l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture. Ainsi, l'installation de panneaux photovoltaïques sur des parcelles et des toitures dont elle est propriétaire fait partie des opportunités que la commune a souhaité étudier :

- Pour les sites au sol : certains montrent des bilans économiques moyennement favorable, mais l'Agglomération a pris le parti d'obliger l'opérateur à prendre tous les sites au sol grâce aux potentiels de deux grands sites (Saint-Bris-le-Vineux et Champs-sur-Yonne). Ces sites ne présenteront pas de consommations au titre de la zéro artificialisation nette.
- Pour les ombrières et toitures : elles ont été ajoutées récemment et il n'y a pas eu d'études approfondies (par exemple résistance de la toiture). Le niveau d'incertitude pour la réalisation des projets est plus important.

L'objectif de l'AMI est de sélectionner un ou des opérateurs pour développer les projets à la place de la commune et permettre de garantir l'émergence d'un maximum de projets sur les terrains et bâtiments communaux. La CAA mise sur la faisabilité de deux grands sites qui permettra l'équipement de petits sites moins intéressants. Le présent AMI sera composé de deux lots :

- Un lot centrale solaire au sol où l'opérateur aura l'obligation de prendre tous les sites.
- Un lot ombrière et toiture où l'opérateur sélectionnera les projets qui semblent le plus pertinents pour lui.

Les sites proposés par la commune sont les suivants :

Sites au sol : Parcelles ZK 81 et ZL 123 (cf. délibération n° D.2021.11.53 du 25 novembre 2021)

Toitures : Village, atelier municipal, salle de la Fontaine

Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil municipal :

- **DECIDE** le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI)
- **INTEGRE** les parcelles mentionnées dans l'AMI
- **DONNE** mandat à la Communauté de l'Auxerrois qui est chargée de publier l'AMI et d'effectuer la négociation avec les candidats.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

## **II -/ COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

### **Commission Enfance**

*Rapporteur : Véronique PIERRON*

Le Conseil d'école a eu lieu le 13 juin à 18 h à Gy l'Evêque.

A ce jour, 90 enfants sont inscrits sur le RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) de Vallan – Gy l'Evêque pour la rentrée de septembre 2024. Deux autres enfants pourraient encore rejoindre l'effectif.

Classe de Mme Gaudin : 24 élèves (15 Petite section et 9 Moyenne section)

Classe de Mme Geoffroy : 15 élèves (10 Cours préparatoire et 5 Cours élémentaire 1<sup>ère</sup> année)

Classe de Mme Vourey : 24 élèves (10 Grande section et 14 Cours élémentaire 2<sup>ème</sup> année)

Classe de Gy l'Evêque : 27 élèves (8 cours moyen 1<sup>ère</sup> année et 19 Cours moyen 2<sup>ème</sup> année)

Une demande faite par les enseignantes d'aménagement des horaires de rentrée pour les élèves de maternelle, petite et moyenne section, ainsi qu'une proposition d'organisation pédagogique permettant aux 10 Grande Section de retrouver les enfants de maternelle l'après-midi devront être validées par l'Inspection Académique avant la rentrée de septembre pour être effectives.

Le nombre d'enfants devant faire une sieste étant important (potentiellement 24 enfants), il a été demandé une personne supplémentaire pour la surveillance des 2 salles de repos.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord.**

*Actions menées par les classes au cours du dernier trimestre :*

- Sorties Ecole et cinéma
- Les « Usépiades » au stade Serge Mésonès, course d'orientation au RCA
- Sorties régulières à la Bibliothèque de Vallan
- Sortie à St Fargeau prévue le 21 juin, annulée à cause de la pluie, reportée au 27 juin
- Balade « nature » pour les GS et les CP
- Cycle piscine pour les CE1 – CE2 – CM1 – CM2
- Kermesse le vendredi 28 juin.

*Informations sur les comptes des Coopératives scolaires (toutes sorties comprises) :*

Maternelle : 953,69 €

Vallan élémentaire : 1708,50 €

Gy l'Evêque : 936,49 €

*Stages de réussite scolaire :*

Mme Geoffray : pour les CP pendant la 1<sup>ère</sup> semaine de vacances à Vallan

CE1 et CE2 : dernière semaine d'août à Vallan

CM : dernière semaine d'août à Gy l'Evêque

*Association Tel des Gosses :*

La vente de bulbes a récolté 150 €, elle ne sera pas renouvelée.

La soirée tartiflette a fait environ 700 € de bénéfices.

La vente de billets de tombola fonctionne bien.

### **Commission Environnement - Attractivité**

*Rapporteur : Joël NAIN*

La Commission s'est réunie le lundi 24 juin 2024 à 18 h 30.

Présents : Martine CHEVALLIER, Dany MOINE, Christophe DELINGETTE, Jérôme BRIHAYE

Absents non excusés : Marion GIRARDOT, Alexandre FISH

La commission a fait le tour du village le 24 juin dans le cadre du Concours communal des Maisons fleuries 2024.

Les 10 lauréats sélectionnés seront récompensés au mois de novembre.

Informations :

- Le distributeur de sacs à déjections TOUTOUNET a été installé sur la place près du préau de la salle citoyenne.
- Des bordures de trottoir ont été installées sur la pelouse près de la salle de la Fontaine pour éviter le stationnement des voitures.
- L'association Emeraude est venue le mardi 25 juin pour faucarder le ru de Vallan de la place communale jusqu'au lavoir rue de Beau.
- L'inauguration officielle du panneau Label 1<sup>ère</sup> Fleur aura lieu le vendredi 12 juillet à 18 h 30 en présence de Mme Raimondo, membre du jury départemental de Villes et Villages fleuris.
- Un boitage a été fait afin de réaliser un sondage au sujet du transport à la demande. Selon les réponses, la communauté de l'Auxerrois pourrait envisager ou non d'implanter un arrêt supplémentaire dans le lotissement des Brivaux.

## Commission Travaux – Voirie - Bâtiments

Rapporteur : Philippe DEVIN

Pas de dossier

## Commission Animation

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

La commission s'est réunie le 21 juin 2024 à 18 h 30.

Présents : Jérôme BRIHAYE, Dany MOINE, Véronique PIERRON, Martine CHEVALLIER

Absent excusé : Denis JACQUEMARD

Absent non excusé : Alexandre FISH

La commission a constitué un dossier à destination des entreprises pour faire la promotion de la salle de la Fontaine pour leurs manifestations.

Ce dossier est validé par le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés.

Suite à l'utilisation non nécessaire d'un extincteur de la salle de la Fontaine par un locataire privé, la commission propose au conseil municipal de revoir la grille tarifaire appliquée à ce jour.

Une facturation de 50 € était établie lors de telles utilisations non nécessaires.

Le remplacement total de l'extincteur par la société SICLI ayant été facturé 112,70 €, la commission propose de modifier la tarification actuelle.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés décide de modifier le règlement et la grille de tarification de location de la salle de la Fontaine de la manière suivante :**

Dégouillage et utilisation non justifiés de l'extincteur	Facturation du coût de remise en état
---	--

Journées Européennes du Patrimoine (JEP) 2024 :

La commune de Vallan s'inscrira dans le programme des JEP 2024 pour une seule journée : dimanche 22 septembre.

Il est rappelé que l'ouverture de l'église St Jean-Baptiste est soumise à la présence continue des adhérentes de l'association Art'Amis. Qu'elles en soient remerciées.

### III-/ AUGMENTATION DES TARIFS DU TRAITEUR API

Le prix du repas de cantine fourni par notre prestataire API était fixé à 3.24 euros pour l'année 2023-2024.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, API facturera à la Mairie ce repas à 3.33 euros, soit une hausse de 2.90 % (0.09 euro).

Le conseil municipal prend acte de cette augmentation et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents et des représentés, de répercuter cette augmentation sur le coût d'achat des tickets cantine par les familles qui évoluera de 3.79 euros à 3.90 euros.

Les tarifs 2024-2025 seront les suivants :

Quotient familial	Prix du repas + périscolaire	Prix total	Couleur du ticket
T1 (<700)	3.90 + 0.60	4.50	Rose
T2 (701 à 1100)	3.90 + 0.70	4.60	Vert
T3 (1101 à 1300)	3.90 + 0.80	4.70	Bleu
T4 (1301 à 1600)	3.90 + 0.90	4.80	Blanc
T5 (1601 et +)	3.90 + 1.00	4.90	Violet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour répercuter l'augmentation des tarifs de la cantine dès le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

#### **IV-/ AUGMENTATION DES TARIFS PERISCOLAIRES ET ALSH**

En raison des évolutions tarifaires du traiteur API qui se sont succédé depuis la précédente délibération D.2023.09.05 du 28 septembre 2023, il convient de mettre à jour les tarifs périscolaires et extrascolaires qui en dépendent dès la rentrée scolaire en septembre 2024, comme suit :

### **Tarification périscolaire au 01.09.2024**

**Lundi – mardi – mercredi - jeudi – vendredi**

Tranche	Quotien Familial	Prix/heure
T1	QF < 700	0,60 €
T2	QF 701 à 1100	0,70 €
T3	QF 1101 à 1300	0,80 €
T4	QF 1301 à 1600	0,90 €
T5	QF 1601 et +	1,00 €

**Mercredi – forfait à la ½ journée ou à la journée avec ou sans repas (ticket cantine en sus)**

Matin : 4 heures – Après-midi : 5 heures – Journée : 9 heures

Il convient de rajouter le prix du repas, soit 3,90 €.

Prix à heure	Quotien familial	Matin (4 heures)	A-midi (5 heures)	Journée sans repas
0,60 €	QF < 700	2,40	3,00	5,40
0,70 €	QF 701 à 1100	2,80	3,50	6,30
0,80 €	QF 1101 à 1300	3,20	4,00	7,20
0,90 €	QF 1301 à 1600	3,60	4,50	8,10
1,00 €	QF 1601 et +	4,00	5,00	9,00

### **Tarification extrascolaire au 01.09.2024**

**Fréquentation ponctuelle – forfait à la ½ journée ou à la journée**

Matin : 4 heures – Après-midi : 5 heures – Journée : 9 heures – Prix du repas : 3,90 €

Prix à heure	Quotien familial	Matin (4 heures)	Matin + repas midi	A-midi (5 heures)	Repas + a-midi (5 heures)	Journée sans repas	Journée avec repas
0,60 €	QF < 700	2,40	6,30	3,00	6,90	5,40	9,30
0,70 €	QF 701 à 1100	2,80	6,70	3,50	7,40	6,30	10,20
0,80 €	QF 1101 à 1300	3,20	7,10	4,00	7,90	7,20	11,10
0,90 €	QF 1301 à 1600	3,60	7,50	4,50	8,40	8,10	12,00
1,00 €	QF 1601 et +	4,00	7,90	5,00	8,90	9,00	12,90

**Forfait semaine complète matin, repas et après-midi**

Lundi – mardi – mercredi – jeudi facturés. Le vendredi, seul, le repas sera facturé.

Journée : 9 heures – Prix du repas : 3,90 €

0,60 €	QF < 700	41,10
0,70 €	QF 701 à 1100	44,70
0,80 €	QF 1101 à 1300	48,30
0,90 €	QF 1301 à 1600	51,90
1,00 €	QF 1601 et +	55,50

**Forfait semaine complète matin et après-midi sans repas**

Lundi – mardi – mercredi – jeudi facturés. Le vendredi ne sera pas facturé.

Journée : 9 heures

T1	0,60 €	QF < 700	21,60
T2	0,70 €	QF 701 à 1100	25,20
T3	0,80 €	QF 1101 à 1300	28,80
T4	0,90 €	QF 1301 à 1600	32,40
T5	1,00 €	QF 1601 et +	36,00

Les autres termes et dispositions de la délibération initiale D.2018.10.68 du 25 octobre 2018 sont inchangés.

**Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des présents et représentés, cette mise à jour tarifaire.**

### **V-/ MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX EMPLOIS OCCUPÉS PAR DEUX CONTRACTUELLES DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET**

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment son article L 542-3 ;

**Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

**Vu** l'avis du Comité Social Technique en date du 16 mai 2024 ;

Considérant la nécessité de modifier le temps de travail de deux emplois permanents à temps non complet compte tenu de la hausse des effectifs scolaires ;

Véronique PIERRON, maire adjoint, expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de deux emplois d'Adjoints animation permanents à temps non complet (32 heures hebdomadaires chacun) afin d'assumer la hausse des effectifs scolaires.

Ces emplois seront pourvus par deux agents contractuels selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, sont précisés :

- Le motif invoqué : hausse des effectifs scolaires

- Le niveau de recrutement : CAP Petite Enfance – BAFA – BAFD en cours
- Le niveau de rémunération de l'emploi créé : IB 374 – IM 370

Après avoir entendu le Maire adjoint dans ses explications complémentaires, après avis du Comité Social Technique rendu le 16 mai 2024 suite accord de l'Assemblée pour la saisine (Conseil Municipal du 8 avril 2024), et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **DECIDE**
  - o la suppression, à compter du 1er septembre 2024 de deux emplois permanents à temps non complet (28 heures hebdomadaires chacun) d'Adjoint animation,
  - o la création, à compter de cette même date, de deux emplois permanents à temps non complet (32 heures hebdomadaires chacun) d'Adjoint animation.
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

#### **VI-/ OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET (24H)**

Véronique PIERRON, Maire adjoint, informe le Conseil qu'en raison du départ d'un Adjoint administratif titulaire à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires au le 1<sup>er</sup> septembre 2024, il convient de le remplacer. Il est nécessaire d'ouvrir un poste d'Adjoint administratif à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires.

#### **VII-/ SAISINE CST POUR L'EVOLUTION A 35H D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Véronique PIERRON, Maire adjoint informe le Conseil qu'en raison de l'ouverture d'un poste d'Adjoint administratif à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires au 1<sup>er</sup> septembre 2024, il convient de faire évoluer à temps plein à raison de 35 heures hebdomadaires le poste d'un adjoint administratif titulaire à temps plein, actuellement à 29 heures hebdomadaires.

Il convient donc de procéder à la saisine du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion. Une délibération sera proposée dans un prochain Conseil Municipal, suite à l'avis de ce comité.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour saisir le Comité Social Territorial placé au Centre de Gestion en vue de l'évolution à temps plein d'un poste Adjoint administratif titulaire.**

#### **IX-/ BONS DE RENTREE SCOLAIRE**

Chaque année, la commission CCAS, offre un bon d'achat de 40 euros pour les enfants de Vallan, qui font leur rentrée scolaire en 6<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup> et apprentissage.

Comme l'an dernier, la commission souhaite effectuer ce don de 40 euros par virement bancaire, aux parents des enfants qui entrent en 6<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup> et apprentissage sous présentation d'un certificat de scolarité, d'un RIB et d'un justificatif d'achat de fourniture scolaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,**

- Donne son accord pour que cette dotation de 40 € soit versée par virement bancaire, aux parents des enfants remplissant les conditions indiquées ci-dessus.

## **X-/ COLIS DE NOEL**

Cette année encore nos aînés pourront bénéficier de la visite des membres de la commission qui leur remettront ce colis commandé et livré par La Tour des Terroirs de Joux la Ville.  
La distribution aura lieu les 7 et 8 décembre prochains.

Pour mémoire, les personnes résidant en maison de retraite recevront des chocolats.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés la reconduction de cette opération.**

## **XI-/ COMMUNICATIONS**

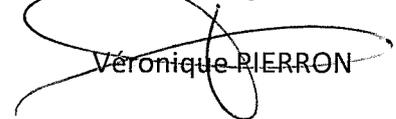
- Permanences bureau de vote 30/06 et 07/07
- Amélie BIZET remplacera Alexia le temps de son congé.
- Départ de Céline CHEVALLIER 1<sup>er</sup> septembre
- Fête nationale programmée cette année le 13 juillet

**Prochaine réunion : Conseil Municipal : 25 juillet 2024 à 19 h 30**

La séance est levée à 22 h 30

Fait et délibéré, le vingt-sept juin deux mil vingt-quatre.

Le Maire adjoint



Véronique PIERRON

Bernard Riant

Joël NAIN

Thierry GUENARD  
Absent excusé

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Philippe DEVIN

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH

François BEAULIEU  
Absent excusé

Marion GIRARDOT  
Absente excusée